L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 19 JUILLET 1885.

Un ouvrage récent a rappelé l'attention sur le nom trop oublié de M. Guizot. Un grand ministre, M. Guizot, bien qu'on lui ait reproché de n'être pas chauvin. Les Français, sous le gouvernement de Juillet, avaient l'humeur très batailleuse ; c'est la garde nationale qui voulait ça. Pour un rien, ils souhaitaient qu'on mit flamberge au vent. Beaucoup plus sage que ses sujets, le gouvernement d'alors aimait la paix et il la maintenait quand même. Sur le moment, cela le rendit impopulaire, mais cela pourrait bien l'avoir fait apprécier depuis.

Quoi qu'il en soit, M. Guizot partageait cette impopularité. Alors qu'on voulait le plus la guerre avec l'Angleterre, lui ne la voulait pas. On avait beau dire : "La guerre est un grand fléau, mais le pays a son honneur et le pays préfère la guerre à une lâcheté," M. Guizot répondait sans s'émouvoir : "Je prends la lâcheté sur moi, et le pays aura la paix." Cette abnégation était admirable ; on la trouva ridicule. On chansonna le ministre :

Mo nsieur Guizot, l'homme à la pâle face,
—Quelqu'un de vous veut-il prendre ma place.
Tribune d'ici !
Prenez, prenez, mais redoutez la guerre
Et Marlborough s'en mêle.
Le vent qui vient des côtes d'Angleterre
Me rendra fou ! (bis)

Pritchard soutient, de sa burlesque foudre,
Nos ennemis :
Aux Africains l'Anglais vend de la poudre
Et des fusils.
C'est là leur paix ; que serait donc la guerre !
Vite, à genoux !
Pour un bouquin, Chambres et tout
Le vent qui vient des côtes d'Angleterre
Me rendra fou ! (bis)

Le roi disait au duc de Dalmatie :
Mon cher Cousin,
Pour un chapeau, pour un vieux parapluie,
Pour un bouquin,
Pour presque rien je donne le ministère,
Chambres et tout :
Le vent qui vient des côtes d'Angleterre
Me rendra fou ! (bis)

En toute circonstance, le peuple alors partait en guerre et le gouvernement tenait seul pour la paix. Aujourd'hui, quel changement ! Le peuple ne veut plus la guerre ; il sait trop, hélas ! ce qu'il en coûte. Et c'est le gouvernement qui la fait.

L'époque où l'on chansonnait M. Guizot est celle de *Castibelza* et elle n'est solitaire de Saint-Raphaël publiait les *Guêpes*. Les ducs n'en sont pas encore émoussés aujourd'hui. Ainsi, faisant allusion au tapage des théâtres lyriques, Alphonse Karr disait alors :

"C'est singulier! les grands prodiges de la musique doivent être reportés à l'époque où les musiciens soufflaient dans les tuyaux d'avoine, les tiges de roseaux, ou tiraient des sons de trois cordes attachées à une écaille de tortue. *Orpheus cidsos*... Alors on apaisait la fureur des bêtes les plus farouches ; on persuadait aux pierres de s'assembler elles-mêmes en murailles et de se cramponner solidement les unes aux autres ; alors, le son d'une flûte d'*avoine* endormait Argus. Aujourd'hui qu'on a inventé et perfectionné tant d'instruments, qu'on dédaigne non seulement les musiciens des siècles passés, mais aussi ceux d'hier ; aujourd'hui, qu'il ne sagit plus de bâtir des villes, d'apaiser des lions ou d'atteler des dauphins ; aujourd'hui on a toutes les peines du monde à décider les hommes à venir entendre la musique."

C'est en 1844 qu'Alphonse Karr écrivait ceci. Hé hé ! On a peut-être un peu progressé depuis. Malgré tout, les instruments les plus nouveaux n'ont pas encore atteint les résultats de la *paille d'avoine*.

On démolit, en ce moment, à Aix, France, dans la rue Courteissade, une maison fort ancienne qui fut habitée jadis par le poète Malherbe. A l'âge de 21 ans, Malherbe, qui était né à Caen, d'un père magistrat, fut attaché au service du duc d'Angoulême, fils naturel de Henri II et grand prieur de France. Il se rendit auprès de lui, en qualité de secrétaire, à Aix, où ce prince faisait fonction de gouverneur en 1576. Malherbe resta là dix ans, en Provence, et Aix peut se dire sa seconde patrie.

Sous le haut patronage du prince, il voyait l'élite de la société. Il s'y maria à 26 ans à une femme, Madeleine de Coriolis, de trois ou quatre ans plus âgée que lui, veuve déjà pour la seconde fois et appartenant à une famille parlementaire des plus considérées dans le pays.

C'est dans la maison de la rue Courteissade dont la démolition a lieu, en ce moment, pour dégager l'hôtel de la sous-préfecture, que Malherbe écrivit les fameuses stances à Du Perrier sur la mort de sa fille :

Ta douleur Du Perrier sera donc éternelle...
Du Perrier était d'Aix.

Un parfumeur commande à un peintre de talent une nature morte pour sa salle à manger.

Le peintre lui apporte un tableau représentant un lapin pendu à un clou au-dessus de trois perdrix et d'une bécasse.

—Combien ?

—Cinq cents francs.

—C'est cher.

—Oh ! monsieur... cinq cents francs...

—Enfin, va pour cinq cents francs... Mais mettez-moi une autre bécassine pardessus le marché....

Album Poétique de la Louisiane.

J'invite cordialement les personnes qui aiment la littérature à venir voir et parcourir, si elles le désirent, les poésies que je donne ci-dessous à titres. C'est en vue d'une publication mensuelle, sous le nom de *Album Poétique de la Louisiane*, que j'ai fait une nouvelle collecte, que je continue à en réunir d'autres, afin d'avoir à l'avance le stock littéraire le plus complet possible.

J'avais annoncé, il y a un mois, dans le *Cabiet Poétique*, que je n'ai pas réussi à le faire imprimer à temps, et je préfère, aujourd'hui, que mes contes soient sûrs à la publication périodique dont je parle.

Voici les pièces que j'ai en ce moment :

1—La Fleur de Serre et la Fleur des Champs : *Fable*. 2—Le Mirage : *Sonnet*. 3—La Noël du Pauvre : *Poésie*. 4—A Chanta-Ima, Adrien Rouquette : *Satire-Lettre*. 5—Le Pinson et le Moineau : *Fable*. 6—La Vie : *Poésie des tristesses humaines*. 7—Héraclite et Démocrite : *Sonnet*. 8—Le Cœur du Pauvre : *Poésie de la réalité*. 9—Les Messagères du Printemps : *Poésie*. 10—France : *Aérostiche*. 11—Les Grands Projets : *Fable*. 12—Lettre : *Aérostiche*. 13—Celui que le voudrait : *Simples vers*. 14—Le Rêve d'un homme de bien : *Poésie du cœur*. 15—Dieu : *Aérostiche*. 16—Liberté : *Aérostiche*. 17—Le Poète : *Sonnet*. 18—L'Aigle et les Hirondelles : *Fable*. 19—Charité : *Aérostiche*. 20—L'Exilé : *Poésie*. 21—Mon Ami : *Aérostiche*. 22—Le Jour : *Aérostiche*. 23—Mon Père et mon Fils : *Poésie du Souvenir*.

Ces vingt-trois pièces inédites contiennent ensemble environ trois cents vers ; chaque Numéro de la publication sera composé de seize pages grand format, sous couverture de couleur, et l'exemplaire sera du prix de vingt-cinq sous.

Appel aux Ecrivains du Pays :

Il y a, en Louisiane, plus de poètes—ou au moins de versificateurs qu'on ne le croit, et plus encore que nombre de ceux qui en sauvent fait *mousser* par camaraderie. Les meilleurs ne sont pas toujours ceux que l'on connaît le plus ! Un traité le plus d'entre eux, pourquoi je fais appel aux inconnus—dont je connais une partie, et je les prie de me adresser, sans retards, ce qu'ils lingerront avoir de meilleur : leurs poésies, celles qui auront une valeur réelle—en quelque genre que ce soit, trouveront place dans l'*Album Poétique* de la Louisiane, afin d'avoir variété et enrichi ma nouvelle publication....

Je ne puis dire au juste quand je commencerai ; ce sera le plus tôt possible, et, dès que tout sera prêt, je l'annoncerai.

J'aurai l'audace, en terminant, de me rendre juge à mon tour ; et, pour ce, je répéterai quelques lignes que j'ai écrites dernièrement ; les voici : "J'ai publié le Prospectus, et, par ce moyen, j'y ai créé ou rédigé plusieurs journaux, et, en somme, j'ai abrégé la propagation ou la conservation de la langue française en Louisiane. Tout le pays moi si la littérature, au lieu de me faire vivre dans l'aisance, m'a réduit à la portion congrue !"

CHARLES TESTUT.
Rue St-Louis, No 76, dans la cour.

THE NEW-ORLEANS BEE,
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12 ; six months, $6 ; three months, $3 ; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3 ; six months, $1.50 ; three months, 75 cents.

Spectacles, Bals, &c.

THEATRE EN PLEIN AIR DE FARANTA
Coin Bourbon et Orléans.

A cinq minutes de marche de la rue du Canal.

Dernière Soirée de la Saison.
DIMANCHE, 19 JUILLET.
Le plus grand effort de la saison.

Howard & Whitney's Ramblers,

La comédie amusante intitulée :
CONFUSION.
Avec chants, danses, etc.
Matinées, mercredi, samedi et dimanche.
Entrée, 10 cents.
19juil—1f

FORT ESPAGNOL.
J. J. McGRATH.....Directeur
A partir de SAMEDI, 18 Juillet 1885.
Tous les soirs et les Mercredis et Samedis, en matinée, la
TROUPE D'OPÉRA ST-QUINTEN.
40 VOIX.
MADAME FAVART,
avec Mme St-Quinten dans sept rôles distincts.
Prix des places—Sièges d'orchestre 50cts ; amphithéâtre, 25 cts ; galerie, 10 cts ; matinées, 25 cts, pas de sièges réservés. Bureau de location ouvert de 9 heures a. m. à 4 p. m. à la gare du chemin de fer du Fort Espagnol.
AVIS SPÉCIAL.—Les trains marcheront promptement toutes les 20 minutes après 7 heures du soir. Pas d'infraction à cette règle. Prix du trajet, aller et retour, 15 cts. 18juil—

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

Homme sérieux, comptable de première classe, parlant et écrivant les trois langues, cherche place. Bonnes références. Adresser "Correspondant" office de l'ABEILLE. 16juil—6f.

ALQUER.

A louer—Une belle maison en bois, à Coring ton, convenable pour une grande famille ou un hôtel, et très bien située sur le Bogue Falla River, conditions raisonnables. A Thomson & Co, 28 rue North Peter. 4juil—1m

A VENDRE.

A vendre—Un moulin à sucre complet (quatre pieds) avec machine, en bon état. S'adresser à H. HEINERT, 74 Tchoupitoulas. 12juil—2sem

A vendre—Un fonds de magasin de librairie et d'articles de religion, bien connu depuis longtemps et bien achalandé. S'adresser à J. J. Dreyfous, 21 Passage de la Bourse. 21juin—1m

A vendre—La résidence en briques No. 210 Prytania. S'adresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 11juin—1m

A vendre, 4 bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des savon chandelles. S'adresser au bureau de l'*Abeille*.

Elixir Oriental.

L'Elixir Oriental est une liqueur d'un goût très fin et très agréable, jouissant de propriétés extraordinaires contre toutes les affections de l'estomac. Il guérit très vite la dyspepsie, active les digestions difficiles, fait disparaître les aigreurs et les ballonnements, et les gaz de l'estomac, et augmente considérablement l'appétit qui devient impérieux. Par son usage la nutrition se régularise et l'embonpoint se fait sentir, les pâles couleurs disparaissent comme par enchantement. Il combat aussi avec succès les congestions du foie et les irritations de l'intestin, si fréquentes chez les enfants.

Cet élixir est un fortifiant et un tonique de premier ordre ; ses merveilleuses propriétés constituantes ont été constatées et appréciées par les médecins les plus distingués de la Nouvelle-Orléans, qui l'ont employé avec le plus grand succès.

Dose : Un petit verre avant et après chaque repas.

M. Tardos,
Chez monsieur—Le cordial que vous avez eu la bonté de nommer à mon appréciation me suit tout bon dans les cas d'dyspepsie. Il est à la fois stomachique et carminatif, et j'en recommande l'usage à ceux dont l'état bénéficierait de cette classe d'agents.
E. S. LEWIS, M. D.

J'ai fait usage expérimentalement du *Cordial Stomachique de M. Tardos* et n'hésite pas à affirmer qu'il a été très efficace dans des cas de difficulté de digestion accompagnée de flatulence et de malaise après les repas. Il augmente l'appétit et active rapidement les fonctions de l'estomac.
D. C. HOLLIDAY, M. D.

Certificat de Mlle Angela Casenave.

Pendant quinze année consécutives j'ai souffert de la dyspepsie. Ayant été confiée aux soins de plusieurs médecins sans en éprouver de bien, la maladie devint chronique ; c'est alors que M. Tardos m'engagea à faire l'essai de son Elixir. J'en ai pris quatre bouteilles et ne souffre plus. Je me crois donc guérie, car, depuis le 27 février, je n'en ai plus pris.
ANGELA CASENAVE,
Chemin du Bayou, 246.

J'atteste la vérité des lignes qui précèdent en ma qualité de médecin de la famille.
LEON FERRIER, M. D. P.

L'Elixir Oriental ne doit sa vogue qu'aux résultats qu'en ont obtenu les personnes qui étaient souffrantes et qui ont été guéries par son usage.

Les progrès se sont faits sans le secours de la publicité. Avant longtemps, quand il sera mieux connu, il n'y aura pas une famille qui n'en aura en réserve une bouteille en réserve ou vas de besoin. S'il fait du bien aux malades, il préserve aussi les personnes bien portantes des souffrances à venir.

L'Elixir est une liqueur très agréable qui se compare avec plaisir à la Grande Chartreuse comme goût et finesse ; et, comme agent curatif il dépasse tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Les officiers des éminents docteurs qui ont déjà été publiés, vient s'ajouter un autre d'un médecin d'une grande réputation. Le voici :

"Je certifie par les présentes que j'ai prescrit l'*Elixir Oriental* dans différents cas de dispepsie, et que j'en ai obtenu tous les résultats promis, et même davantage. Je recommande de plaisir cette préparation aux personnes qui souffrent de gaz dans l'estomac, et dont la digestion est difficile. Je le recommande surtout aux femmes enceintes.
W. R. MANDEVILLE, D. M.
483 rue Magazine.

On trouve l'Elixir Oriental chez nombre de pharmaciens et dans beaucoup d'épiceries.

Ces lignes ont pour objet de certifier que j'ai beaucoup souffert de la digestion et de la constipation, qu'en faisant usage de l'Elixir en question, j'ai été immédiatement soulagé. Je suis âgée de 70 ans, et, naguère, volontiers cette excellente liqueur à toute personne souffrant d'une mauvaise digestion.
MME RÉBECCA SNEAD,
Rue Trémé 246.
Nouvelle-Orléans, 1885.

DÉPOT GÉNÉRAL :
AU MAGASIN DE
ANGELO M. & JOSEPH SOLARI,
Coin des rues Royale et Douane, Nlle-Orléans.
Vente en gros et au détail.
Et chez **M. J. VERGNOLLE,**
12 avril— 65 Decatur.

LEON OUBYROUZE.
"SUCRE" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET DE LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
96 RUE DECATUR

BASILE BARES
No 84 - - Rue Royale - - No 84
SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré, breveté pour le monde de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été faites et expérimentés ; pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.

Crescent Insurance Company.
67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLÉANS.
Organisée comme compagnie mutuelle en 1849
—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remise contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN.....Président
CHAS. H. DORSEN.....Vice-Président
CHAS. E. RICE.....Secrétaire

Directeurs :

Joseph Bowling, Jas. T. Rood,
Geo. W. Sentell, Sam'l H. Kennedy,
R. Camgar, Alfred Moulton,
U. Marionet, W. R. Lyman,
Harry L. Pisab, Chas. H. Dorsen,
J. Hale Reden, S. C. Golden,
Lucien Delery, W. R. Lyman,
N. D. Wallace, M. Gillis,
R. W. Bachman, C. E. David,
Wm. Garig, A. Rosenfield,
John D. Fisher, Chas. E. Rice,
Joseph Kohn, Charles M. Whitney,
D. R. Calder.

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10 juil 85—1m

SCIENTIFIC AMERICAN
ESTABLISHED 1845.
The most popular Weekly newspaper devoted to science, mechanics, manufacturing, discoveries, inventions and patents ever published. Every number illustrated with splendid engravings. This publication, forming a most valuable encyclopedia of information which no person should be without. The popularity of the SCIENTIFIC AMERICAN is such that its circulation nearly equals that of all other papers of its class nearly equal. Price $3.20 a year. Discount to Clubs. Sold by all newsdealers. MUNN & CO., Publishers, No. 37 Broadway, N. Y.

PATENTS. Munn & Co. have prepared Seventeen Years practice in obtaining the Patent Office, and have prepared more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and foreign countries. Caveats, Trade-Marks, Copyrights, Assignments, and all other papers for securing to inventors their rights in the United States, Canada, England, France, Germany and other foreign countries prepared at short notice and on reasonable terms. Information as to obtaining patents cheerfully given without charge. Hand-books of information sent free. Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the Scientific American free. The advantage of such notice is well understood by all persons who wish to dispose of their patents.
Address MUNN & CO., Office SCIENTIFIC AMERICAN, 361 Broadway, New York.

L. S. L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE H

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle - Orléans, Lne.,

MARDI, 11 AOUT 1885.

GROS LOT
$75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

A

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

Ce tirage aura lieu sous les auspices et sera placé sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

100,000 Billets à $5 chacun.

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

plus de renseignements, écrivez, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à **New Orleans National Bank,**
New Orleans, Lne.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu d'un magasin de papeterie.

Veuve Lucy B. Armstrong vs. Armstrong & Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 14,461—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-dessus désignés, LUNDI, 20 juillet 1885, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Le contenu, les installations, marchandises, stock, etc., de la papeterie, située au No. 60 de la rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7juil—7,14,18,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles! Meubles! Meubles! Etc.

O. Marionneaux vs. John H. Kelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 14,576—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-dessus désignés, le LUNDI, 20 juillet, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite à savoir :

Un grand assortiment de meubles de maison, effets, mobiliers, objets divers, etc., maintenant mon entrepôt, situé au No. 32 Carondelet et Chartres, dans le second district de cette ville, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 juill 8,14,18,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de stock de syndics, billets hypothécaires, comptes ouverts, etc.

J. O. Terry et fils vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 13,573—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, dans la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 21 juillet 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Un certificat, No. 213, pour une action payée en plein, du fonds capital du Mechanics' Dealers and Lumbermen's Exchange, au nom de O. P. Terry, et daté du 20 juillet 1883.

2° Le certificat No. 130, pour quatre actions du fonds capital du Mexican Central American Commercial Exchange, de $25 chacune, et datée Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1883, au nom de O. Terry & Son.

3° Les quatre billets à ordre suivants, garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété dans la ville de Pontchatoula, Tangipahoa, tous deux datés du 2 décembre 1884, et portant 8 0/0 d'intérêt par an, à payer à maturité, savoir :

Un de $787 33 1/3 du 1er Novembre 1886.
Un de $787 33 1/3 du 1er Novembre 1887.
Un de Jno Dill Bill en faveur de O. Terry & Son, payable $1000 par mois, à partir du 1er Janvier 1885, et daté Nouvelle-Orléans, 18 Août 1884.

4° Un billet protesté signé par F. E. Foucher en date du 1er Octobre 1884, de $553 00 payable à 60 jours de vue, sur lequel il a été payé $50.

5° Une réclamation contre H. D. Cooper pour $18 21, laquelle est garantie par un certain billet à ordre signé par S. B. Cooper, agent de H. D. Cooper, daté Pontchatoula, Louisiane, 1er Janvier 1885, pour $21.25 payable six mois après date à l'ordre de J. O. Terry, avec 8 0/0 d'intérêt de la date jusqu'à maturité.

11° Un billet hypothécaire signé par Geo M. Penn, daté de Pontchatoula, 24 janvier 1885, à l'ordre de John Owen, pour $26.66 de la date 1er octobre 1885 avec 8 0/0 d'intérêt de la date jusqu'à parfait paiement, d'après un acte passé par-devant Samuel Flowers, notaire.

12° Un grand lot de comptes à recevoir conformément à l'inventaire déposé dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans et syndic dans l'affaire ci-dessus.
9 juil—9,14,18,21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil

Dans l'affaire de la
New Orleans Spanish Fort and Lake Rail Road Company vs. Warren S. Salter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 14,782—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, dans la bâtisse désignée "Casino" située sur les lieux de l'enquête connu comme le Spanish Fort, à la jonction du chemin de fer New Orleans, Spanish Fort and Lake Railroad, LUNDI, 20 juillet 1885, à 3 heures P. M.,

1° Toute la propriété du défendeur Warren S. Salter sur le local loué par lui ou qui y touche connu comme la propriété du Spanish Fort Railroad Co., un lieu d'agrement public en la ville de la Nouvelle-Orléans, avec toutes les bâtisses, constructions, jardins, installations, annexes, théâtres, machines, lumières électriques et toutes les machines, tous les accessoires et matériaux qui y appartiennent, ainsi que les appareils, meubles et dépendances y attachés, ainsi bien que le chemin de fer, le fonds de établissement, les ateliers, outils et autres objets que le dit défendeur peut posséder ou dans les wagons, locomotives et leurs accessoires, tous droits, privilèges y appartenant ou relevant de la propriété du chemin de fer, du N. O. Spanish Fort and Lake R. R. possédé par le dit défendeur ou dans lesquels il possède ou pourrait avoir un intérêt. Le tout d'après des inventaires détaillés enregistrés dans ce bureau.

2° Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Warren S. Salter, dans le bail consenti entre lui et la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, du Fort Espagnol et du Lac, et la propriété de la dite compagnie ; le dit bail expirant le 1er décembre 1886.

Une copie du dit bail peut être examinée sur demande à ce bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8juillet—8, 11 14 18 1920

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE DE SYNDIC

Bois de chauffage (lumber wheels), rouge à charbon, bois de charpente, bois de wheels, wagons, camions, etc.

Grand lot de bois de charpente, etc.

Meubles, etc.

J. O. Terry & Sons versus Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13,573—En vertu d'un ordre de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-dessus désignés, MERCREDI, 22 juillet 1885, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrites, à savoir :

1° Sur les lieux No 354 South Rampart, dans le Premier District de cette ville.

Un lot de meubles de bureau et installations, etc.

2° Et, immédiatement après, la vente sera continuée

Sur les lieux rue White et Clio, dans le Premier District de cette ville, un grand assortiment de wagons (front wagons) (boiler wagons), roues en bois et en fer, bois de charpente, grandes roues, camions, blocks, poulies, essieux, ressorts à ressort, une forge, deux soufflets, un lot de chaînes de charpentiers, outils de charpentier enclumes, divers, etc., etc.

3° Et immédiatement après, il sera continué et vendu :

Au local connu sous le nom de "Clipper Saw Mill", vis-à-vis la Nouveau Canal, entre Galvez et Tonti, dans le Premier District de cette ville.

Un grand lot de bois de charpente et de bois de construction.—Aussi, un lot de meubles de bureau et installations.

Le tout d'après des inventaires enregistrés dans l'affaire ci-dessus.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 juil—9,14,18,22.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une catapulte en montagne russe Roller Coaster.

Dans l'affaire de la
Succession de Wilcox ou Wilson Sprague.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 14,791—En vertu d'un ordre de vente daté du 2 juillet 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, 22 juillet 1885, à 3 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une Catapulte ou montagne russe (Roller Coaster) sur cette portion de terre sise au coin des rues Canal et Miro, dans le premier district de cette ville.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 juil—10 19 22

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

plus de renseignements, écrivez, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à **New Orleans National Bank,**
New Orleans, Lne.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Jacob Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,247—Division "C"—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
19juil—19 23 28

Succession de Wm P. Converse Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 301—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte de tuteur présenté par Edward W. Converse, tuteur des enfants mineurs de Wm. P. Converse Jr., décédé, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
19juil—19,23,28

Succession de François Lange Crais.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 14,394—Division ...

Attendu que P. S. Wiltz Jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu François Lange Crais décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
19juil—19 23 28

Succession de Joseph West.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 14,745—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte définitif présenté par Robert McMillan, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
19 juil—19 23 28

Succession de Mme Christina Mary Spaeth, épouse de George Binder.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 14,394—Division ...

Attendu que P. S. Wiltz, Jr., Administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Christina Mary Spaeth, épouse de George Binder, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
19juil—19,23,28

Succession de Thomas Nightingale.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 11,527—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes qui seront concernées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Giuseppe Zagame, Exécuteur Testamentaire dûtif de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
11juil—11,15,19.

Succession du Revd. E. M. Kenny.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,230—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 juillet 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le jugement rendu dans la Division D, de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans No 11,665, en faveur d'Edward Hickey et contre James L. Bradford pour $150 et les frais.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—Cette crée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un billet avec sûreté hypothécaire, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur déduira du prix de son adjudication et avant complaint le montant des frais d'impressions, honoraires du shérif, du greffier, etc., se montant à environ quinze dollars.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 juil—15, 21,28

Succession de Joseph Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,247—Division "C"—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
19juil—19 23 28

Succession de Wm. C. Keifner et femme

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 14 783—